

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 11/013/2008 – ÉFAI
31 octobre 2008

Informations complémentaires sur l'AU 39/08 (ASA 11/002/2008, 12 février 2008) et sa mise à jour (ASA 11/012/2008, 23 septembre 2008) – Peine de mort

AFGHANISTAN

Sayed Perwiz Kambakhsh (h), étudiant et journaliste

Le 21 octobre, la cour d'appel de Kaboul a annulé la condamnation à mort de Sayed Perwiz Kambakhsh, étudiant et journaliste, mais a prononcé contre lui une peine de vingt ans d'emprisonnement.

Il n'existe aucun fondement juridique justifiant sa déclaration de culpabilité, sa condamnation à mort ou sa peine de prison. Amnesty International fera campagne en faveur de sa libération par le biais de méthodes d'action à plus long terme.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.